

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Conseil municipal du 22 février 2020
présenté en commission des finances le 3 février 2020

Ville de SALBRIS



SOMMAIRE

1. Le contexte national
2. Loi de finances 2020: suppression de la taxe d'habitation
3. Les autres mesures de la loi de finances
4. Budget général: les orientations sur le fonctionnement
5. Les ressources humaines
6. Les investissements et la dettes
7. La situation budgétaire 2019 des budgets

1. Le contexte national



Evolution du PIB et de l'inflation

PRÉVISIONS DE TAUX DE CROISSANCE DU PIB FRANÇAIS EN VOLUME

(en %)

Année	2019	2020
Gouvernement, PLF 2020	1,4	1,3
Commission européenne, Prévisions économiques de l'été, juillet 2019	1,3	1,4
INSEE, Note de conjoncture, octobre 2019	1,3	-
Banque de France, Prévisions économiques, septembre 2019	1,3	1,3
OCDE, Perspectives économiques, septembre 2019	1,3	1,3
FMI, Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2019	1,3	1,4
Consensus des économistes (<i>consensus forecast</i>), septembre 2019	1,3	1,2

Source : commission des finances.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

(en %)

	2018	2019 (p)	2020 (p)
Indice total en moyenne annuelle	1,8	1,2	1,2
<i>dont indice sous-jacent*</i>	0,8	0,9	0,9

* L'inflation sous-jacente est plus représentative des tendances macroéconomiques de fond car elle se calcule nette des effets exogènes des indices de prix de l'énergie et indices de prix volatils.

Source : présent PLF

Déficit public

SOLDE PUBLIC PAR SOUS-SECTEUR

(en points de PIB)

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020*
État	- 2,8	- 3,0	- 3,5	- 3,0
Organismes divers d'administration centrale	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Administrations publiques locales	0,0	0,1	0,1	0,2
Administrations de sécurité sociale	0,3	0,5	0,5	0,7
Solde public	- 2,7	- 2,5	- 3,1	- 2,2

* Hors reprise de dette de SNCF Réseau (25 milliards d'euros), retraitée en dépense publique de l'État.

Source : Rapport économique, social et financier.

Pour ses projections d'évolution du déficit public, le Gouvernement table pour les collectivités locales sur un excédent du solde public :

- Une augmentation modérée des dépenses de fonctionnement (+0,7% attendus pour 2020 après +1,5% en 2019,
- Une baisse des dépenses d'investissements en raison du cycle électoral (-1,8% en 2020 après +8,1% en 2018 et 2019)

Présentation du budget de l'Etat en une section de fonctionnement et une section d'investissement

<i>en milliards d'euros</i>	Budget 2020
Recettes de fonctionnement	306,1
<i>dont Impôts et taxes</i>	291,8
<i>dont autres recettes</i>	14,3
- Dépenses de fonctionnement	338,1
<i>dont charges à caractère général</i>	52,7
<i>dont dépenses de personnels</i>	133,7
<i>dont charges de gestion courante</i>	95,5
<i>dont reversements sur recettes pour l'UE</i>	21,3
<i>dont reversements sur recettes pour les collectivités</i>	34,9
= Epargne de gestion	-32,0
- Intérêts de la dette	38,6
= Epargne brute	-70,6
- Remboursement en capital de la dette	138,7
= Epargne nette	-209,3

<i>en milliards d'euros</i>	Budget 2020
Dépenses d'investissements hors dette	21,0
+ Dépenses financières	14,6
- Recettes d'investissement hors dette	39,9
= Besoin de financement des investissements	-4,3
- Epargne nette	-209,3
= Emprunt budgété (d'équilibre)	205,0

Les ratios financiers des collectivités appliqués à l'Etat

Ratio 7 : Dépenses de personnels / Dépenses de fonctionnement (DRF)
39,5%

Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant ((DRF+remboursement de dette)/RRF)
156%

Ratio 10 : Annuité de dette /RRF = Charge de la dette
57,9%

2.LF 2020 :La suppression de la taxe d'habitation



Article 16 : Suppression de la taxe d'habitation

- ▶ L'article 16 de la loi de finances pour 2020 organise la suppression de la taxe d'habitation, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2018.
- La suppression de la taxe d'habitation s'organise autour :
- Suppression de la TH sur les résidences principales (THRP) pour tous les contribuables à compter de 2023,
- Création de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), qui resteront imposées selon les modalités actuelles,
- Adaptation de la TH entre 2020 et 2023,
- Dispositif de compensation,
- Maintien de la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- Adaptation des règles de liens entre les taux,
- Adaptation de la taxe GEMAPI,
- La prise en compte de la suppression de la TH sur le potentiel fiscal et le potentiel financier ne figure pas dans le projet de loi de finances pour 2020. Compte tenu du décalage d'une année, ce sont les potentiels fiscaux et financiers de 2022 qui seront pour la première fois impactés.

Article 5 : Suppression de la taxe d'habitation

► Période transitoire : 2020

- Le Parlement est revenu sur l'absence de coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour la taxe d'habitation : les bases de TH seront bien revalorisées à hauteur de 0,9% comme pour les taxes foncières et la CFE
 - Les collectivités territoriales perdent leur pouvoir de taux : le taux de TH 2020 sera figé au niveau de 2019
 - Le supplément de taxe d'habitation lié à des hausses de taux TH depuis 2017 sera repris aux collectivités : les douzièmes mensuels seront réduits du supplément généré par l'augmentation du taux de TH depuis 2017
 - Les exonérations et abattements seront figés à leur niveau 2019
 - Les lissages de taux, liés aux fusions d'EPCI, sont suspendus : le taux additionnel 2020 sera identique au taux additionnel 2019
- ⇒ Cette mesure vise à assurer une absence totale de cotisation pour les contribuables dégrévés en 2020
- ⇒ En effet jusque-là, les contribuables étaient intégralement dégrévés à concurrence du taux d'imposition de 2017, le supplément de taux restant à leur charge

Article 5 : Suppression de la taxe d'habitation

► Nouveaux produits en remplacement de la TH : 2021

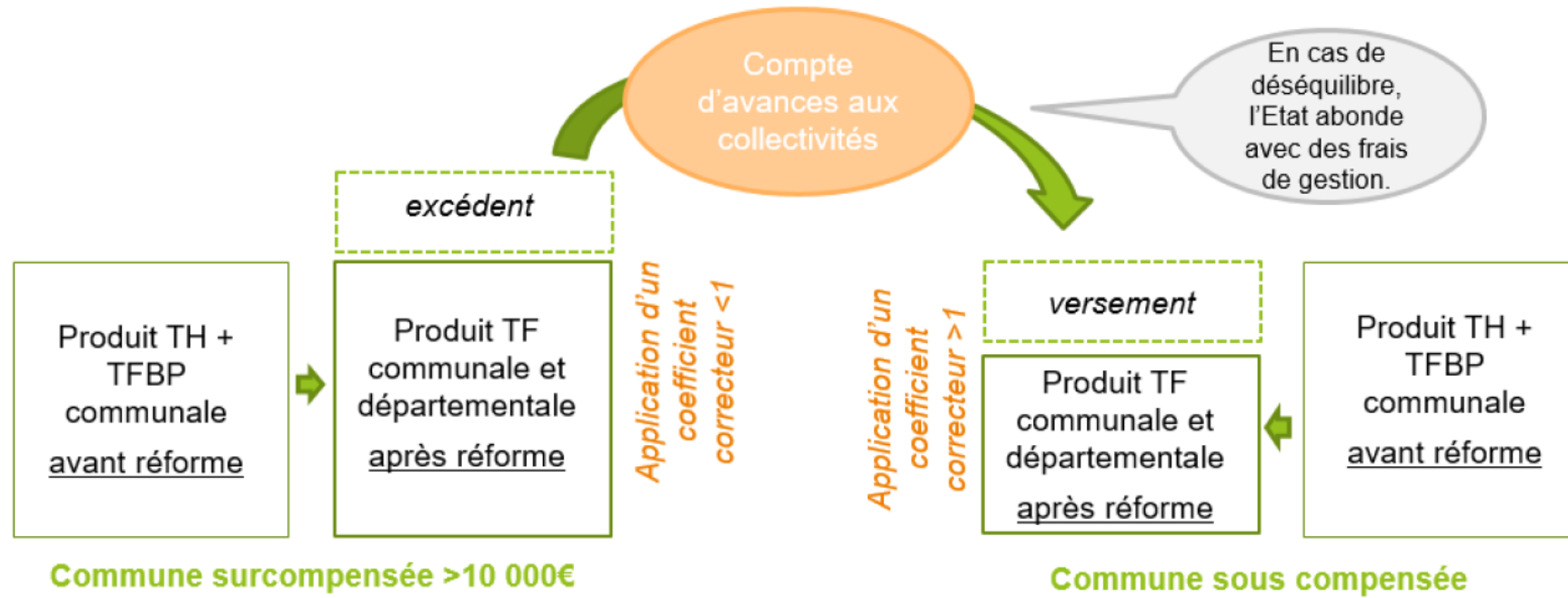
- La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) n'est pas supprimée pour les 20% de contribuables les plus aisés, mais elle sera perçue au profit du budget général de l'Etat. Pour ces contribuables, la suppression totale interviendra en 2023,
- L'Etat ne pourra modifier les taux, exonérations et abattements appliqués en 2019,
- Le cas échéant, les révisions de valeurs locatives opérées courant 2020 ne pourront entrer en vigueur qu'à compter de 2023,

► Pour les communes :

- Remplacement de la TH sur les résidences principales par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Le taux 2021 de foncier bâti communal sera majoré de l'ex taux départemental
- Afin de garantir à chaque collectivité une compensation à l'euro près, un mécanisme de Coefficient correcteur (« COCO ») est mis en place

⇒ Ce COCO s'appliquera au produit de foncier bâti des communes à compter de 2021 (part communale et ex part départementale)

Le coefficient correcteur



Article 5 : Suppression de la taxe d'habitation

► Pour les communes, 3 cas de figures :

1. Le produit de foncier bâti départemental 2021 représente moins que le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 perdu :

⇒ Le coefficient correcteur est supérieur à 1

⇒ Le produit de foncier bâti pondéré par le COCO, et majoré des rôles supplémentaires moyen 2017-2019 devient égal au produit de THRP supprimé

⇒ Ce COCO ne sera pas recalculé les années suivantes et continuera à s'appliquer

2. Le produit de foncier bâti départemental 2021 représente plus que le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 perdu, et ce supplément est inférieur à 10 000€ :

⇒ Le COCO est égal à 1

⇒ Le supplément de 10 000€ est conservé par la commune

3. Le produit de foncier bâti départemental 2021 représente plus que le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 perdu, et ce supplément est supérieur à 10 000€ :

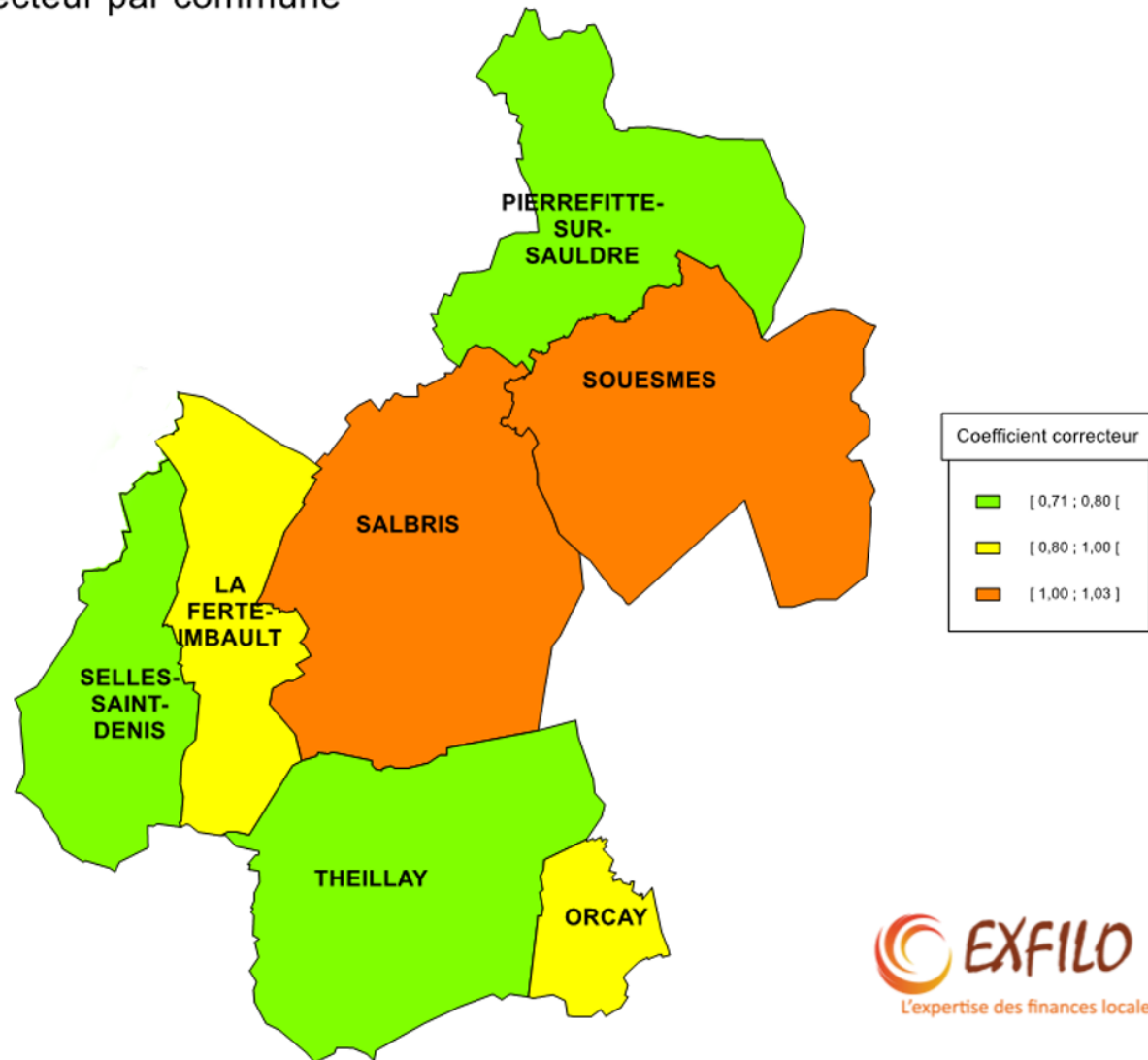
⇒ Le COCO est inférieur à 1

Article 5 : Suppression de la taxe d'habitation

- ▶ Pour les années suivantes (à compter de 2022) :
 - Le COCO calculé en 2021 continue à s'appliquer :
 - ⇒ Si une commune bénéficiant d'un COCO supérieur à 1 accueille de l'immobilier soumis au foncier bâti (entreprise ou logements), alors elle percevra un produit fiscal supérieur à celui réellement acquitté par les contribuables du territoire
 - ⇒ A l'inverse si le COCO est inférieur à 1, une partie du produit fiscal de foncier bâti sera conservé par l'Etat pour financer les produits des communes à $\text{COCO} > 1$
 - ⇒ Il y a donc un phénomène de mutualisation nationale du produit de foncier bâti
 - ⇒ Le système n'est pas équilibré, il coûte à l'Etat près de 1 milliard d'euros
 - ⇒ En outre, comme la compensation n'est pas figée (le coco s'applique aux bases de chaque année, en progression généralement), et que les COCO positifs auxquels l'Etat doit abonder sont plutôt en zone urbaine, le coût en sera renchéri pour l'Etat
 - ⇒ C'est une difficulté identifiée par Bercy
 - ⇒ Quelle pérennité du système ?

Carte communale des coefficients correcteurs

Coefficient correcteur par commune



Autres points de la LF 2020 relatif à la TH

- Adaptation des règles de liens entre les taux : la taxe d'habitation perd son rôle pivot, ce sera le taux de foncier bâti qui jouera ce rôle.
- Le taux de foncier bâti ne sera donc plus libre et sans conséquences comme auparavant
- ⇒ Le taux de FNB, de THRS et de CFE ne pourront augmenter plus ou diminuer moins que le taux de FB

- **Taxe GEMAPI : en 2020, la taxe pourra être augmentée, mais compte tenu de taux de TH figé, l'augmentation sera répartie entre FB-FNB-CFE**
- A compter de 2021, le produit de la taxe GEMAPI sera réparti sur les taxes restantes : FB-FNB-CFE-THRS. Toutefois, le calcul de la répartition de la taxe GEMAPI, le produit de foncier bâti communal devra être réduit du produit départemental de foncier bâti 2020, afin d'éviter un report intégral sur le foncier bâti
- La THRS devient une taxe déclarative : les propriétaires de résidences secondaires devront se déclarer avant le 1^{er} juillet d'une année pour une imposition à compter de l'année suivante. Si la situation du contribuable ne change pas l'année suivante, il sera dispensé de déclaration.

Autres points de la LF 2020 relatif à la TH

- ▶ Les potentiels fiscaux, financiers et agrégés, l'effort fiscal :
 - Les critères de répartition de la DGF seront nécessairement impactés par la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement pour une nouvelle taxe.
 - Pour les communes, le potentiel fiscal et financier variera en fonction de l'écart entre le taux départemental moyen national de foncier bâti et le taux moyen national de taxe d'habitation.
 - Pour les EPCI, l'impact sur le potentiel fiscal dépendra de l'écart entre le taux de TH additionnel et le taux moyen national : la fraction de TVA en compensation est calculée à partir du produit, donc avec le taux local, et viendra remplacer le calcul bases TH x Taux moyen national

- ⇒ **Les impact sur la DGF n'arriveront qu'à compter de 2022 (les potentiels fiscaux et financiers étant calculés sur les produits fiscaux N-1)**
- ⇒ Un nouveau mode de calcul devra donc être intégré en 2021 à la LF 2022 au plus tard
- ⇒ Le Gouvernement a annoncé vouloir préparer en concertation avec les associations d'élus la révision des critères dès l'année prochaine
- ⇒ La Ministre des relations avec les collectivités a annoncé qu'en l'absence d'accord, les critères pour la DGF 2022 pourront être figés.

3. Les autres mesures de la LF 2020



Les dotations versées par l'Etat aux collectivités

**DGF nationale à répartir
26,95Mds€**

**DGF des départements
8,6Mds€**

**DGF du bloc local
18,3Mds€**

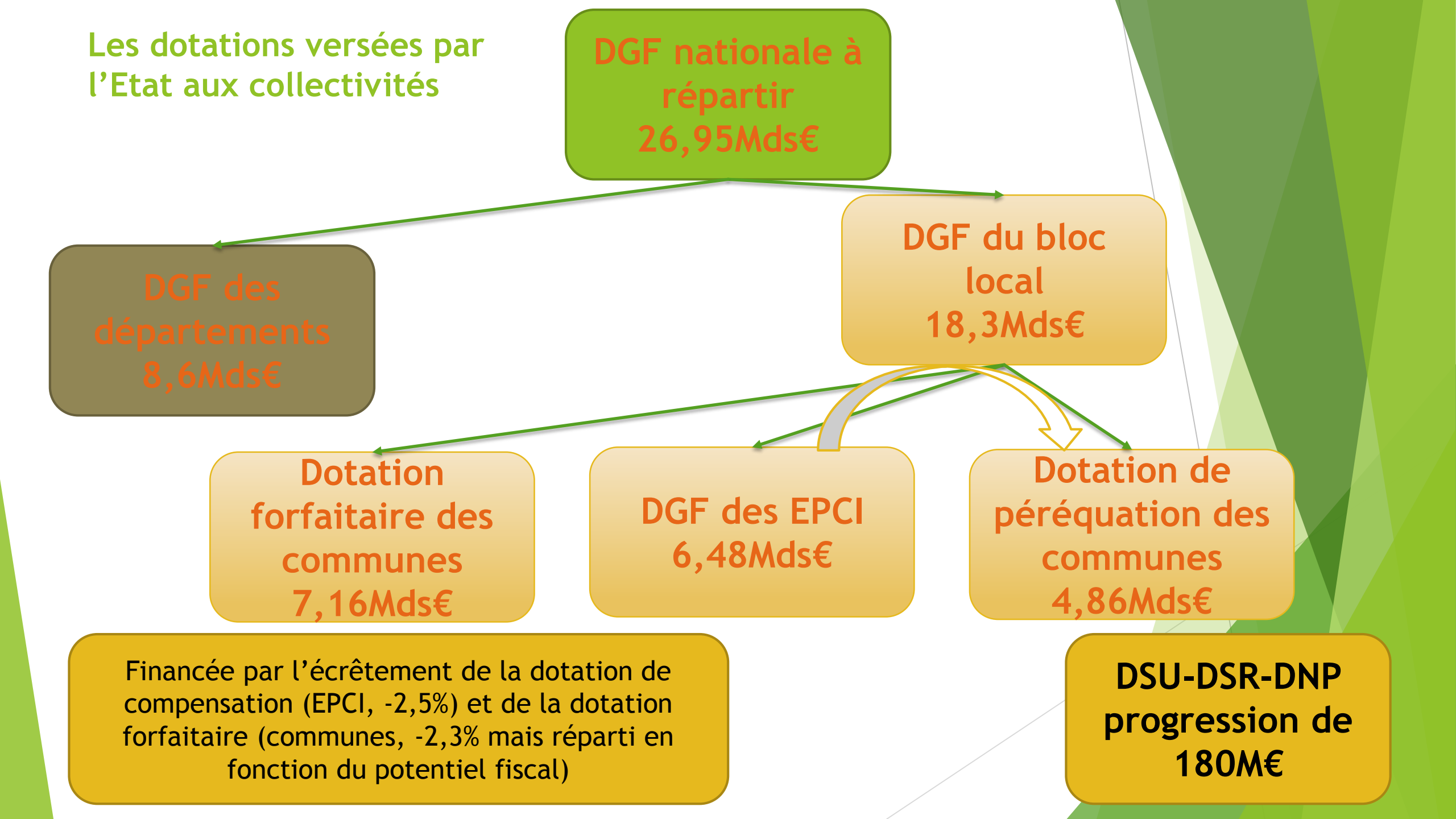
**Dotation forfaitaire des communes
7,16Mds€**

**DGF des EPCI
6,48Mds€**

**Dotation de péréquation des communes
4,86Mds€**

Financée par l'écrêtement de la dotation de compensation (EPCI, -2,5%) et de la dotation forfaitaire (communes, -2,3% mais réparti en fonction du potentiel fiscal)

**DSU-DSR-DNP
progression de
180M€**



Les autres mesures

- ⇒ **Possibilité** sur proposition du conseil communautaire à la majorité simple, validé par les conseils municipaux à l'unanimité, **de mettre en commun la DGF des communes**, pour ensuite la répartir selon de nouveaux critères de charges et de ressources. Le résultat de cette nouvelle répartition ne peut toutefois pas s'écarter de +/-1% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de chaque commune.
- ⇒ **Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour une application à compter de 2026** : 4 catégories en remplacement des anciennes : maisons individuelles, appartements en immeuble collectif, locaux d'habitation exceptionnels et dépendances isolées. La valeur locative sera définie par un tarif au mètre carré fixé par la commission départementale des valeurs locatives par type de bien et par secteur (de plusieurs communes ou parties de communes). Les commissions communales pourront faire varier ces tarifs applicables logement par logement par un coefficient compris entre 0,7 et 1,3 en fonction des caractéristiques du bien.
- ⇒ **Décalage d'une année de l'automatisation du FCTVA (2021)**, l'exposé des motifs précise « *l'automatisation de la gestion du FCTVA sera réalisée si la négociation avec les collectivités locales permet de garantir le coût nul de la réforme* »

4. Le contexte Municipal



Dépenses de fonctionnement

en euros	Budgets 2018	Budgets 2019	BP 2020	Commentaires
011 Charges à caractère général	1 300 000,00 €	1 447 000,00 €	1 375 000,00 €	Légère baisse des charges à caractère général due principalement au fait qu'il n'y a plus lieu de constater les charges du transfert des ZA sur 3 ans (régularisation des écritures)
012 Charges de personnel	3 134 000,00 €	3 214 000,00 €	3 150 000,00 €	Légère baisse pour 2020 due à plusieurs départs en retraite
014 Atténuation de produits	80 000,00 €	80 000,00 €	123 521,00 €	Légère augmentation
65 Charges de gestion courante	890 749,00 €	852 302,00 €	1 000 000,00 €	Augmentation due à la prise en charge des déficits des budgets annexes
66 Charges financières	185 000,00 €	170 000,00 €	165 000,00 €	
67 Dépenses exceptionnelles	3 700,00 €	3 560,00 €	3 550,00 €	Subvention d'équilibre budget infrastructure
Autres				
Resultat reporté	- €	- €		

Recettes de fonctionnement

en euros	Budgets 2018	Budgets 2019	BP 2020	Commentaires
013 Atténuation de charges	69 500,00 €	68 000,00 €	10 000,00 €	Un baisse due au changement d'imputation du personnel mis à disposition CCSR MSAP
70 Produits des services et du domaine	310 665,00 €	474 630,00 €	489 000,00 €	Augmentation due à l'affectation des remboursements de personnels et charges des ZA imputés en 70
73 Impôts et taxes	4 249 539,00 €	4 121 491,00 €	4 217 000,00 €	Les crédits sont stables, mais une augmentation des bases d'imposition de 0,9% à hauteur du coefficient de revalorisation forfaitaire devrait permettre de faire mieux Stabilisation
74 Dotations et participations	1 431 900,00 €	1 479 000,00 €	1 460 600,00 €	
75 Produits de gestion courante	68 145,00 €	68 145,00 €	83 145,00 €	Inscription du reversement de la cession du terrain ZA les combes
77 Produits exceptionnels	37 312,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	
Autres				
Resultat reporté	415 070,74 €	391 697,86 €	617 011,23 €	

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES	RESULTATS 2014		RESULTATS 2015		RESULTATS 2016		RESULTATS 2017		RESULTATS 2018		RESULTATS 2019	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
CRJS		1 906,91		0,14	10 572,88			1 635,86	546,57			30 768,49
GENDARMERIE		386,04		0,61		64,34	2 000,27			935,32		3 039,43
DEVELOPPEMENT ECO		1,12		52 493,67		98,10			0,00	0,00		0,00
LOGEMENT SOCIAL		2 298,99		3 542,17		4 787,05		6 069,36		7 413,49		8 840,66
EAUX		856 160,33		972 160,67		1 091 871,58		1 171 161,60		1 100 585,46		886 313,70
ASSAINISSEMENT		267 645,31		266 077,10		236 866,84		234 445,90		280 556,68	1 215 250,94	
LOTISSEMENT D'HABITATION		1,32		0,89		162 501,40		295 837,02		295 837,02		526 241,32
LOTISSEMENT TECHNOPARC		15 958,05		15 958,05		15 958,05			0,00	0,00		0,00
ZONE ARTISANALE		13 145,23		13 145,23		13 145,23			0,00	0,00		0,00
REGIE DE TRANSPORTS		23 152,66		26 753,45		26 542,27		32 303,94		38 337,36		41 026,31
PORTAGE REPAS A DOMICILE		183,88		748,86		0,31		1 232,15		1 553,09		35,80
INFRASTRUCTURE GENIE CIVIL		69,85		124,84		321,00		0,77		90,01		0,00
TOTAL BUDGETS ANNEXES		1 180 909,69		1 351 005,68	10 572,88	1 552 156,17	2 000,27	1 742 686,60	546,57	1 725 308,43	1 249 058,86	1 462 457,79

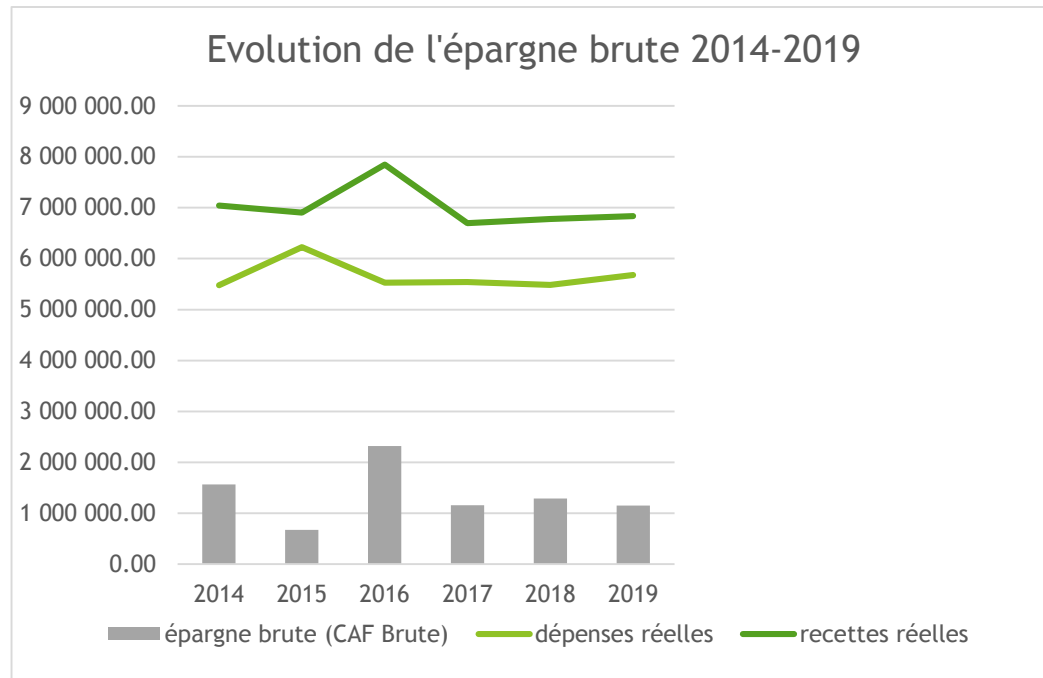
LES BUDGETS ANNEXES suite

	2019		2020	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	
Déficit budgets annexes	168 281,00	140 488,93	263 051,00	
développement	95 155,43	69 255,18	96 200,00	
crjs	54 596,57	54 596,57	139 250,00	
repas à domicile	6 784,00	4 892,18	7 850,00	
gendarmerie	11 745,00	11 745,00	19 751,00	
Autres participations				
autres ccas	105 349,26	102 535,95	112 250,00	
autres msap	15 100,00	12 403,03	15 000,00	
autres régie	27 721,00	25 758,46	28 251,00	
autres infrastructures	2 560,00	2 426,54	2 550,00	

Une augmentation de la participation au budget CRJS pour 2020 est prévue car due essentiellement à la prise en charge de deux arrêts maladies non couverts par les assurances.

L'EPARGNE DE LA VILLE

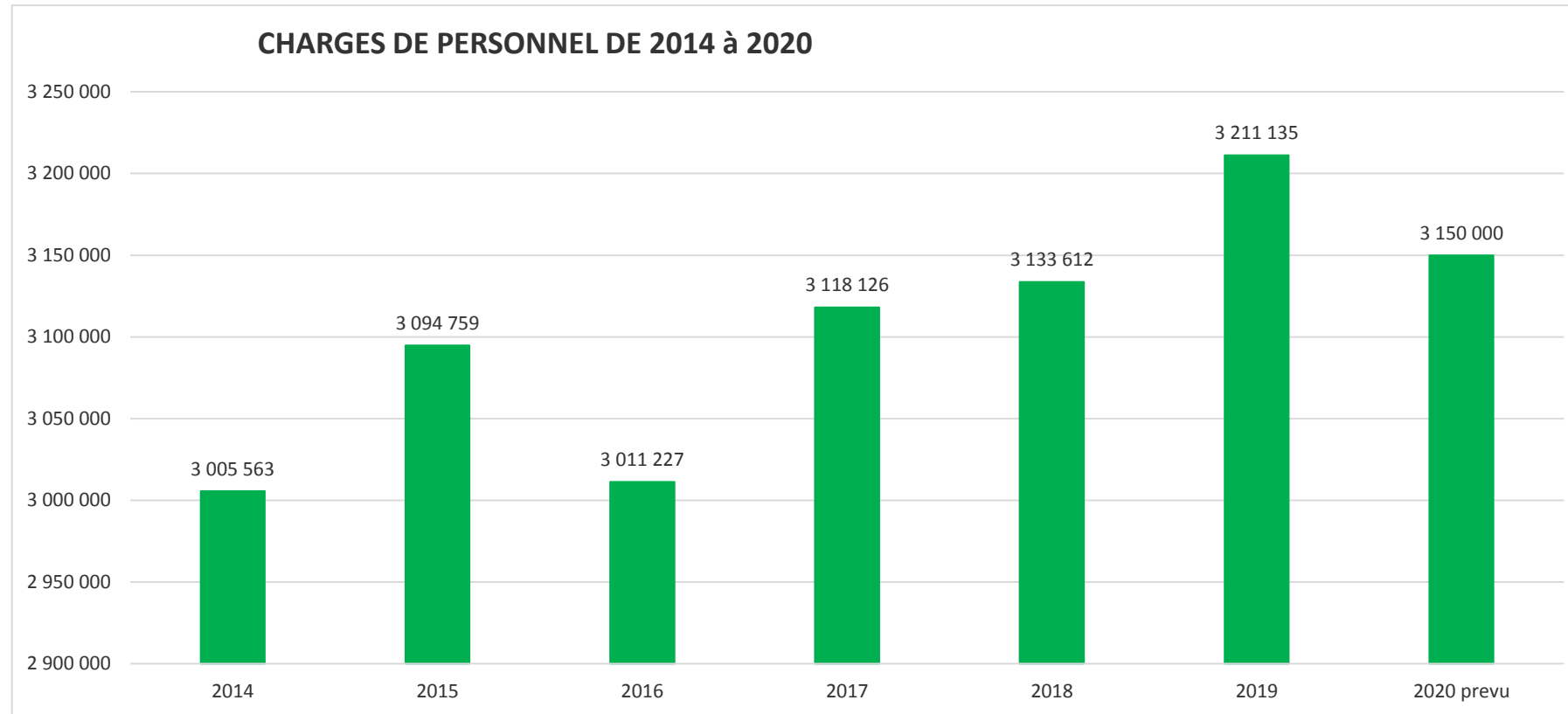
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
dépenses réelles	5 478 082,00	6 227 636,00	5 528 300,00	5 541 082	5 486 439,00	5 679 549,00
recettes réelles	7 042 201,48	6 903 988,00	7 846 300,00	6 698 266	6 779 236,00	6 833 161,00
épargne brute (CAF Brute)	1 564 119,48	676 352,00	2 318 000,00	1 157 184	1 292 797,00	1 153 612,00



5. Les ressources humaines



FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES



FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

	Année 2019						Prévisionnel 2020					
	TITULAIRES à temps complet	TITULAIRES à temps non complet	APPRENTIS	CONTRATS AIDES	CONTRATS DE DROIT PUBLIC	TOTAL	TITULAIRES à temps complet	TITULAIRES à temps non complet	APPRENTIS	CONTRATS AIDES	CONTRATS DE DROIT PUBLIC	TOTAL
VILLE	70	5	3	0	7	85	67	5	3	0	8	83
CRJS	8	0	0,5	0	1	9,5	8	0	0,5	0	0	8,5
TOTAL	78	5	3,5	0	8	94,5	75	5	3,5	0	8	91,5

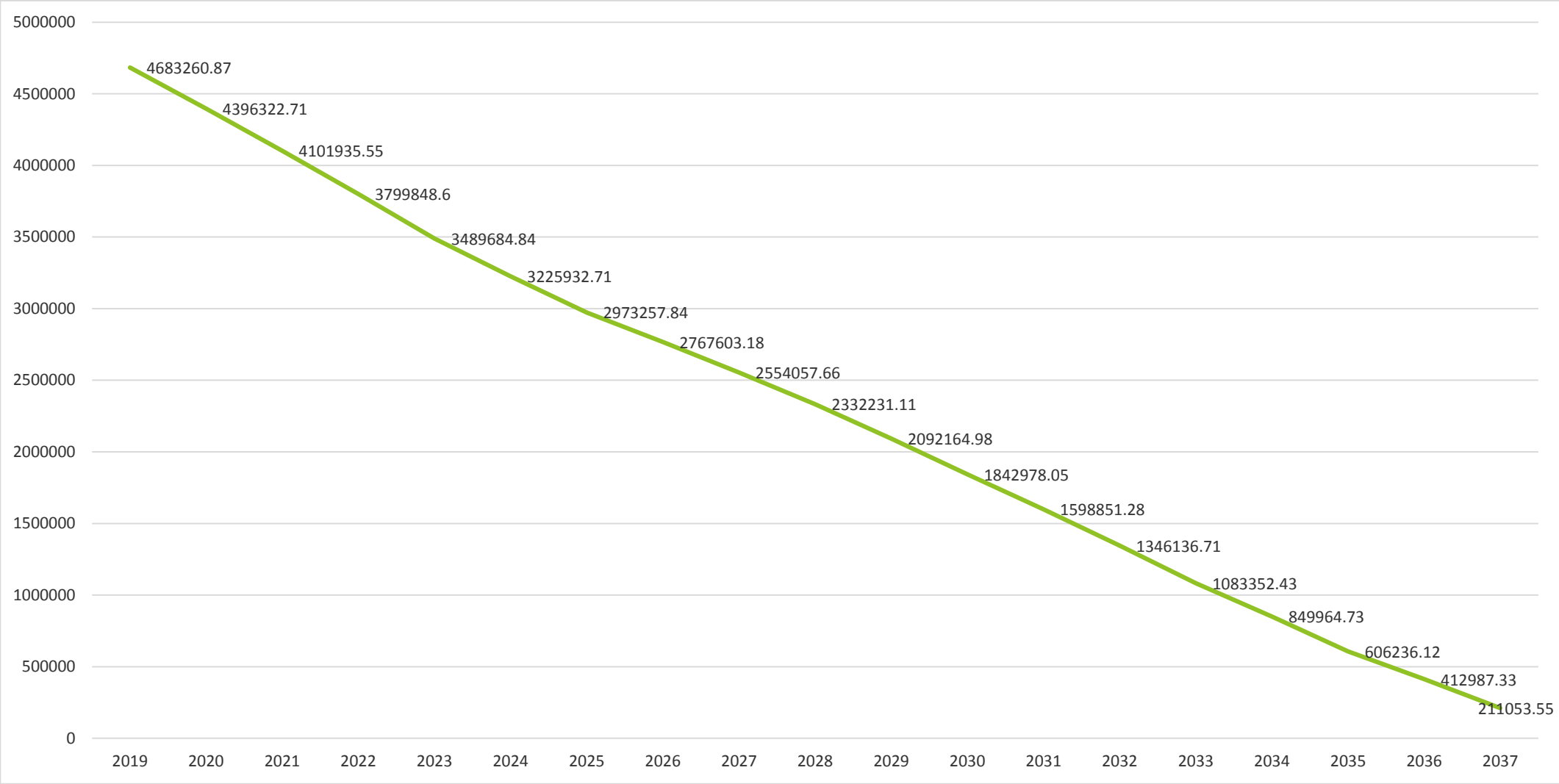
EFFECTIFS AU 01/01/20	TITULAIRES		CONTRATS DE DROIT PUBLIC		CONTRATS AIDES		APPRENTIS	TOTAL
	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	
VILLE								
HOMMES	32	0	1	1	0	0	3	37
FEMMES	35	5	1	5	0	0	0	46
SOUS TOTAL	67	5	2	6	0	0	3	83
CRJS								
HOMMES	3	0	0	0	0	0	0	3
FEMMES	5	0	0	0	0	0	0,5	5,5
SOUS TOTAL	8	0	0	0	0	0	0,5	8,5
TOTAL GENERAL	75	5	2	6	0	0	3,5	91,5

Pour 2020, un maitrise de l'effectif des agents, avec la prise en compte sur ce prévisionnel de la refacturation des agents mutualisé.

6. Les investissements et la dette



ETAT DE LA DETTE



STRUCTURE DE LA DETTE

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2020	Montants réglés du 01/01/2019 au 31/12/2019		
			Capital	Intérêts	Total
CREDIT AGRICOLE	472 150,00	290 893,13	22 174,46	10 908,16	33 082,62
CA27 - Réhabilitation Ecole Yves Gauthier	320 000,00	194 761,53	15 154,60	9 070,28	24 224,88
CA28 - DIVERS RESEAUX - 4 bdgts	152 150,00	96 131,60	7 019,86	1 837,88	8 857,74
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ	1 792 633,00	387 832,99	94 840,46	9 711,35	104 551,81
CA24 - ALTERNATIF-TRX CRECHE	1 097 633,00	164 639,00	54 882,00	0,00	54 882,00
CA25 - POLE SOCIAL	695 000,00	223 193,99	39 958,46	9 711,35	49 669,81
DEXIA CLF BANQUE	5 489 031,69	3 708 448,63	169 923,20	146 689,37	316 612,57
CLF47 - emprunt 2007- 972 500 € + refinanct partie clf 46	2 416 807,69	1 616 817,61	79 603,98	66 047,35	145 651,33
CLF48 - Refinanct clf 43 et parti clf 46	2 673 739,00	1 978 726,65	63 753,58	74 549,84	138 303,42
CLF49 - INVESTISST 2008 1è Ech Intér-2011.33+96.1	171 485,00	48 587,56	11 432,32	2 621,73	14 054,05
CLF50 - TRX DE VOIRIE EMPR-270 000€-43000/CRJS	227 000,00	64 316,81	15 133,32	3 470,45	18 603,77
TOTAUX	7 753 814,69	4 387 174,75	286 938,12	167 308,88	454 247,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2019

	Prévu	Réalisé	RAR	2020
Dépenses d'équipements	1253961,82	650 727,47	427 233,24	1 078 233,24
001 Résultat reporté	177 942,61	177942,61		37 541,14
16 Emprunts	345 500,00	342 331,12		331 000,00
10 Remboursement tle trop perçu				10 000,00
TOTAL	1 777 404,43	1 171 001,20	427 233,24	1 456 774,38

Pour permettre aux services de répondre aux différents besoins de maintenance et mise en sécurité des bâtiments, il est proposé les différents programmes d'investissement courants à hauteur de :

Programme de voirie: 150 000€

Programme d'acquisition de matériels: 150 000€

Programme divers et sécurité bâtiments et installations sportives: 200 000€

Programme d'éclairage public (selon marché): 151 000€

Recettes 2019

		Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
1068	Affectation de résultat	811 721,43	811 721,43	464 774,38
10	Dotations	130 000,00	136 587,86	110 000,00
13	Subventions éclairage public	29 390,00	29 328,54	
1676	Dettes envers locataires acquéreurs	1 598,00	1 597,91	1 700,00
27	Autres immo financières	55 500,00	57 393,00	36 000,00
40	Opérations ordres sections	100 000,00	96 826,32	100 000,00
021	autofinancement	756 101,86		1 064 685,23
	TOTAL	2 095 073,27	1 133 455,06	1 777 159,61

Il est noté que dans les dotations courant 2020, nous pourrions recevoir la part de TLE concernant les constructions sur l'ancien GIAT à hauteur environ de 240 000 €. Non inscrit dans nos prévisions budgétaires

7. Les budgets annexes



Budget Portage de Repas

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	63 203,00	63 284,00	58 271,63	58 352,04
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	80,41	0,00	80,41	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 283,41	63 284,00	58 352,04	58 352,04

	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	2 000,00	403,00	2 000,00	402,30
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1 633,50	0,00	1 633,50
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000,00	2 036,50	2 000,00	2 035,50

TOTAL BUDGET	65 283,41	65 320,50	60 352,04	60 387,54
---------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Budget Infrastructure

en euros

FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019	
Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement

Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	3 700,00	3 610,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	90,01
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 700,00	3 700,01

INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019	
Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement

Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	2 900,00	4 476,65
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 576,65	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 476,65	4 476,65

REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement

	2 014,24	3 504,18
	0,00	0,00
	0,00	90,01
	2 014,24	3 594,19

REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement

	2 848,44	2 845,14
	0,00	0,00
	1 576,65	0,00
	4 425,09	2 845,14

TOTAL BUDGET	8 176,50	8 176,66
---------------------	-----------------	-----------------

	6 439,33	6 439,33
--	-----------------	-----------------

Budget Gendarmerie

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	179 545,00	179 545,00	132 983,35	179 647,16
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	179 545,00	179 545,00	132 983,35	179 647,16

	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	57 050,00	104 198,11	48 778,76	46 103,11
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 038,43	0,00	47 038,43	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 088,43	104 198,11	95 817,19	46 103,11

TOTAL BUDGET	283 633,43	283 743,11	228 800,54	225 750,27
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Budget Régie des Transports

en euros

	FONCTIONNEMENT Crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	33 746,00	32 821,00	31 565,46	30 640,46
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	925,00	0,00	925,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 746,00	33 746,00	31 565,46	31 565,46

	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	31 289,00	5 351,00	1 288,61	5 350,56
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	37 413,36	0,00	37 413,36
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 289,00	42 764,36	1 288,61	42 763,92

TOTAL BUDGET	65 035,00	76 510,36	32 854,07	74 329,38
---------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Budget Logement Social

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	11 512,49	4 100,00	872,55	4 116,52
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	7 413,49	0,00	7 413,49
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 512,49	11 513,49	872,55	11 530,01
	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	1 900,00	3 734,95	1 816,80	1 825,63
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 825,63	0,00	1 825,63	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 725,63	3 734,95	3 642,43	1 825,63
TOTAL BUDGET	15 238,12	15 239,12	4 548,32	13 355,64

Budget Lotissement d'Habitation

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	267 904,30	267 904,30	230 404,30	230 404,30
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3,17	0,00	3,17
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	267 904,30	267 907,47	230 404,30	230 407,47

	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	117 904,30	267 904,30	117 904,30	230 404,30
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	295 833,85	0,00	295 833,85
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	117 904,30	563 738,15	117 904,30	526 238,15

TOTAL BUDGET	235 808,60	531 645 ,62	348 308,60	756 645,62
---------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Budget Service des Eaux

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	124 665,00	155 000,00	73 195,31	225 891,04
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	747 525,33	0,00	747 525,33
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 665,00	902 525,33	73 195,31	973 416,37
	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	527 082,25	55 000,00	133 365,39	54 456,86
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	432 298,36	0,00	362 518,83
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	527 082,25	487 298,36	133 365,39	416 975,69
TOTAL BUDGET	651 747,25	1 389 823,69	206 560,70	1 390 392,06

Budget Service Assainissement

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	153 766,00	99 429,00	108 637,03	98 213,76
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	54 337,29	0,00	54 337,29
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	153 766,00	153 766,29	108 637,03	152 551,05

	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	2 131 185,25	1 905 411,00	1 249 096,18	59 561,03
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	226 219,39	0,00	226 219,39
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 131 185,25	2 131 630,39	1 249 096,18	285 780,42

TOTAL BUDGET	2 284 951,25	2 285 396,68	1 357 733,21	438 331,47
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Budget CRJS

en euros

	FONCTIONNEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2019	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	502 396,570	502 396,57	478 823,72	443 128,61
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	502 396,57	502 396,57	478 823,72	443 128,61

	INVESTISSEMENT crédits ouverts 2019		REALISATIONS INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget	10 900,00	12 986,68	8 596,68	1 540,11
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 086,68	0,00	2 086,68	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 986,68	12 986,68	10 683,36	1 540,11

TOTAL BUDGET	515 383,25	515 383,25	489 507,08	444 668,72
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------